

**Séance publique du 20 septembre 2004**

**Délibération n° 2004-2085**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Zone industrielle Grandclément - Institution d'un périmètre d'étude**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone industrielle existante entre l'avenue Leclerc et le boulevard Laurent Bonnevey à Villeurbanne comprend 424 établissements représentant 9,6 % de l'emploi de la commune de Villeurbanne. Elle offre une image d'activité traditionnelle, peu dense, possédant des espaces libres (circulation, aire de stockage).

Des évolutions se font jour avec par exemple un renouvellement des activités qui s'opère sous forme de quelques nouveaux parcs d'activités.

La gare de Villeurbanne sera réactivée avec la création de la nouvelle station de tramway Léa dans le courant de l'année 2006.

Ainsi cette extrémité ouest devient attractive et fait l'objet d'une certaine pression foncière.

Les collectivités tout en souhaitant maintenir dans le cadre du futur PLU la vocation économique de ce quartier entendent inscrire un périmètre d'étude sur ce territoire afin de réfléchir aux conditions d'évolution de ce site à plus long terme et de préserver toutes possibilités d'un développement cohérent. Des études sont en cours pour orienter cette réflexion.

Le périmètre d'étude proposé sera institué pour une durée maximum de dix ans et permettra d'opposer pendant deux ans des sursis à statuer à toute demande de construction qui serait de nature à compromettre les projets de développement de ce site.

Le périmètre est annexé à ce rapport, il est délimité comme suit :

- au nord par la rue Léon Blum, augmentée par l'îlot compris entre la rue Frédéric Faÿs, la rue de l'Egalité et le boulevard Laurent Bonnevey,
- au sud par la route de Genas jusqu'à la rue de Cyprien et par la rue Jules Guesde,
- à l'est par le boulevard Laurent Bonnevey,
- à l'ouest par l'avenue Général Leclerc.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 12 juillet 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 111-10 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend** en compte les orientations précisément exposées ci-dessus.

**2° - Décide** l'instauration d'un périmètre d'étude à Villeurbanne, conformément à l'article L 111-10 du code de l'urbanisme englobant :

- au nord : la rue Léon Blum, augmentée par l'îlot compris entre la rue Frédéric Faÿs, la rue de l'Egalité et le boulevard Laurent Bonnevey,
- au sud : la route de Genas jusqu'à la rue de Cyprien et la rue Jules Guesde,
- à l'est : le boulevard Laurent Bonnevey,
- à l'ouest : l'avenue Général Leclerc.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,